Le droit des œuvres prime-t-il sur les droits de l'homme ?

LE MONDE CULTURE ET IDEES | 21.01.2016 à 15h04 • Mis à jour le 21.01.2016 à 16h56 | Par Roxana Azimi



La mosquée des Omeyyades, à Alep (Syrie), dont le minaret s'est effondré après des affrontements entre les rebelles et les forces régulières, le 24 avril 2013. MOLHEM BARAKAT/REUTERS

« Tuez les hommes, mais respectez les œuvres. C'est le patrimoine du genre humain.» Nous sommes en 1914 et l'écrivain Romain Rolland s'adresse au dramaturge Gerhart Hauptmann, alors que l'Allemagne vient de bombarder la Belgique et d'incendier Louvain. Cette sortie détonne dans la bouche d'un homme connu pour être un humaniste et un ardent pacifiste. Les Rubens de Malines et les trésors de Louvain, symboles du génie d'une nation, devraient-ils donc être placés au-dessus des vies humaines? Plus près de nous, les trésors de Palmyre, en Syrie, doivent-ils faire l'objet d'une attention supérieure à celle dont jouissent les habitants des lieux, menacés, eux aussi, par les tirs de roquette? La réponse est sans équivoque, mais non sans nuances. «Il faut sauver les hommes car ils peuvent reconstruire. Ce sont eux qui sont à l'origine des œuvres et qui peuvent les contempler, affirme l'historienne Véronique Grandpierre, spécialiste de la Mésopotamie. En même temps, ce sont les œuvres qui font les hommes. C'est en évoluant parmi les œuvres que les hommes se construisent. Une œuvre ne meurt pas pour rien. Son souvenir peut être à l'origine de la création d'une autre œuvre. C'est ça, la supériorité de l'œuvre sur l'homme.»

Lire aussi : Erik Orsenna : « Parcourir le Patrimoine de l'humanité, c'est suivre les balises de la grande navigation humaine » (/livres/article/2015/09/01/erik-orsenna-parcourir-le-patrimoine-de-l-humanite-c-est-suivre-les-balises-de-la-grande-navigation-humaine_4742563_3260.html)

La question prend une importance particulière en Syrie, où la destruction partielle et le pillage de six sites majeurs du patrimoine mondial, depuis le début du conflit en 2011, ont suscité un émoi international. En novembre 2013, les combats entre l'armée syrienne et les rebelles ont provoqué la destruction des mosaïques de la mosquée des Omeyyades de Damas. Pendant le siège de Homs,

en juillet 2014, le krak des Chevaliers – colossale citadelle croisée – a été sévèrement atteint par les tirs de l'armée syrienne. En 2014, c'était au tour de la mosquée des Omeyyades d'Alep d'être détruite par l'armée de Bachar Al-Assad. L'année suivante, l'organisation Etat islamique (EI) détruisait Palmyre, trait d'union emblématique entre les empires perse et romain. Dans le même temps, au moins 250 000 personnes ont perdu la vie dans cette querre sans merci.

Des lieux méconnus mais symboliques

Membre de l'association Souria Houria (Syrie Liberté), la cinéaste syrienne Hala Al-Abdallah évoque la douleur physique qu'elle a ressentie lors de la destruction de Palmyre, synonyme pour elle de l'effacement violent d'une mémoire collective. Ce qui ne l'empêche pas d'estimer que «l'être humain syrien est sous-estimé». «Ce qui est frappant, c'est qu'on ne parle pas des habitants de Palmyre», glisse-t-elle tristement. Professeure au School of Oriental and African Studies, à l'université de Londres, Dina Matar décryptait, de son côté, dans le numéro d'octobre 2015 de la revue The Art Newspaper, la manière dont les réseaux sociaux arabes ont rendu compte de la destruction de Palmyre. Beaucoup d'utilisateurs critiquaient l'attention internationale accordée au sinistre patrimonial plutôt qu'au lourd bilan humain. Certains rappelaient même que l'image carte postale de Palmyre cachait la ville de Tadmor, dont les geôles sont tristement réputées pour les tortures infligées aux opposants de la famille Assad...

Pourquoi le spectacle de certaines déprédations patrimoniales émeut-il tant? Sans doute parce qu'un site est présenté comme unique en son genre alors que les hommes sont perçus comme une masse abstraite. «Un monument concentre l'histoire collective et non individuelle, précise l'historienne de l'art Laurence Bertrand-Dorléac. Cela suscite soudain une connivence. Ces monuments, qui étaient à peine connus de nous, deviennent des lieux symboliques dont la destruction nous concerne autant, ou presque, que s'il s'agissait de nos propres monuments.»

«AU DÉBUT DU CONFLIT SYRIEN, C'ÉTAIT TRÈS DIFFICILE DE FAIRE PASSER LE MESSAGE SUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE. IL A FALLU DU TEMPS POUR MOBILISER LES GENS.» IRINA BOKOVA, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'UNESCO

C'est d'ailleurs l'un des arguments soulevé par le film *Diplomatie* (2014), de Volker Schlöndorff, dans le dialogue imaginaire entre le consul suédois Raoul Nordling et le chef de la Kommandantur, Dietrich von Choltitz: le Suédois veut signifier au dignitaire nazi qu'en détruisant Paris, il s'amputerait d'un patrimoine commun. Autant il est facile de ravager ce qui appartient à l'autre, autant il est plus compliqué de porter atteinte à ce qui est nôtre. Le plus savoureux, c'est qu'en lui prêtant un rôle excessif dans le sauvetage de Paris et de ses monuments, le film oublie que le consul Nordling fut surtout actif sur le registre humain, en obtenant la libération de plus de 3000 prisonniers politiques...

Lire aussi : L'Appel de Genève au secours des trésors de l'humanité (/arts/article/2016/01/21/l-appel-de-geneve-au-secours-des-tresors-de-l-humanite_4851329_1655012.html)

A cause de cette permanente tension entre le prix des vies et celui des œuvres, les spécialistes du patrimoine ressentent parfois une gêne à invoquer la protection des œuvres d'art. En avant-propos de son rapport remis en novembre 2015 au président de la République, «Cinquante propositions françaises pour protéger le patrimoine de l'humanité», le président du Louvre, Jean-Luc Martinez, s'est montré prudent. Afin d'éviter tout « malentendu», il recommande de ne pas utiliser d'expressions comme « crime contre l'humanité» ou « génocide culturel » pour évoquer les atteintes au patrimoine, préférant la formule juridique de « crime de guerre ».

Ainsi précise-t-il que toute action de sauvegarde doit être annexée au Plan d'action de Paris, présenté en septembre 2015 pour aider les victimes de violences ethniques ou religieuses au Moyen-Orient. Autrement dit, la protection du patrimoine ne saurait être disjointe de celle des civils.

«Il nous semblerait difficilement audible, tant moralement que politiquement, d'envisager un plan d'action qui ne concernerait que les questions patrimoniales, au risque de donner l'impression, à tort, que la France se préoccupe moins des vies humaines que des "vieilles pierres".»

Un reproche que l'Unesco connaît bien. «Au début du conflit syrien, voilà bientôt cinq ans, c'était très difficile de faire passer le message sur la protection du patrimoine, se souvient Irina Bokova, directrice générale de cette organisation internationale. Personne ne voulait nous écouter, il a fallu du temps pour mobiliser les gens. »

Lire aussi : Palmyre dessiné au XVIIIe siècle par un jeune Français

(/arts/article/2016/01/18/palmyre-dessine-au-xviiie-siecle-par-un-jeune-francais_4848922_1655012.html)

Depuis l'article 27 du Règlement de La Haye de 1907, la communauté internationale s'échine pourtant à protéger l'art de l'ennemi dans le contexte des conflits armés. Ratifiée par 115 pays, la Convention de La Haye de 1954 a introduit plusieurs directives à l'attention des belligérants. L'atteinte volontaire aux monuments ayant un intérêt historique, artistique ou archéologique est désormais considérée comme crime de guerre.

«Les hautes parties contractantes, stipule la Convention dans son article 4, s'engagent à respecter les biens culturels situés tant sur leur propre territoire que sur celui des autres hautes parties contractantes en s'interdisant l'utilisation de ces biens, celle de leurs dispositifs de protection et celle de leurs abords immédiats à des fins qui pourraient exposer ces biens à une destruction ou à une détérioration en cas de conflit armé, et en s'abstenant de tout acte d'hostilité à leur égard.»

Un arsenal de protocoles, que tous les pays n'ont pas ratifiés, s'est additionné au fil du temps à cette charte, jusqu'à la déclaration de l'Unesco, en octobre 2003, sur la destruction intentionnelle du patrimoine culturel.

François Hollande et le « droit d'asile pour les œuvres d'art »

Afin d'exfiltrer les pièces les plus importantes, le président François Hollande a évoqué un « droit d'asile pour les œuvres d'art» lors de la 70^e conférence générale de l'Unesco, en novembre 2015. L'idée, qui figure dans les « Cinquante propositions » de Jean-Luc Martinez, est louable: transformer les musées français en refuges capables d'accueillir en dépôt des biens culturels étrangers en péril. Le timing a toutefois pu troubler certains observateurs, en pleine crise des migrants: le risque était, critiquaient-ils, que la France apparaisse comme la mère des arts plus que des droits de l'homme... Même réserve d'ailleurs quant à la préconisation par le président du Louvre d'un « passeport talent » pour les professionnels et artistes syriens ou irakiens, titre de séjour valable jusqu'à quatre ans pour l'étranger et sa famille.

Lire aussi : Patrimoine de l'humanité : la liste des sites en péril s'allonge (/livres/article/2015/09/01/patrimoine-de-l-humanite-la-liste-des-sites-en-peril-s-allonge_4742556_3260.html)

La France a accueilli 10000 réfugiés syriens depuis le début de la guerre, une goutte d'eau au regard des 4 millions de réfugiés syriens dans le monde. En 2015, 5 200 demandes d'asile ont été acceptées, selon les chiffres de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides. Fallait-il rajouter dans le discours sur le «droit d'asile pour les œuvres d'art» une mention à l'attention des réfugiés? «Le cadre juridique des réfugiés est clair, garanti par des conventions internationales. Une déclaration n'était pas nécessaire, estime Jean-François Dubost, responsable du programme Personnes déracinées d'Amnesty International. 97 % des réfugiés syriens qui en ont fait la demande ont obtenu le droit d'asile. En revanche il n'y a pas ou peu de dispositif légal pour l'acheminement de ces gens. » Si des œuvres sont réellement exfiltrées, grâce aux propositions faites par François Hollande, elles pourraient donc jouir d'un avantage par rapport aux personnes humaines.

Les archéologues doivent se méfier aussi des émotions plus ou moins vives de l'opinion internationale selon les sites menacés. Autant les médias généralistes se sont indignés des atteintes portées à Palmyre, autant ils restèrent plus discrets devant les pillages continus de la cité antique d'Apamée.

Face au III^e Reich, les Monuments Men de l'armée américaine

Le plus compliqué reste évidemment la mise en application des bonnes résolutions. Bien avant la Convention de La Haye, au cours la seconde guerre mondiale, des unités spéciales de l'armée américaine, les fameux Monuments Men, à peine plus de 300 hommes et femmes, ont eu pour mission de sauvegarder le patrimoine menacé et de rechercher les chefs-d'œuvre pillés par le

III^e Reich en Europe. Aujourd'hui, peu de conservateurs et universitaires sont envoyés sur le front syrien, où les archéologues locaux tentent de protéger leur patrimoine au péril de leur vie, à l'instar de Khaled Al-Asaad, ancien directeur du site de Palmyre, décapité par l'organisation Etat islamique le 18 août 2015. (http://abonnes.lemonde.fr/proche-orient/article/2015/08/24/ils-ont-tue-l-archeologue_4734717_3218.html)

C'est pourtant sur ces reliques, et pas seulement sur les plus emblématiques, que les individus forgent leur identité nationale. «Les hommes ne peuvent pas faire abstraction des œuvres, renchérit l'archéologue Martin Makinson. La Syrie ne pourra se construire que par l'héritage patrimonial partagé par tous. Autrement elle risquerait de se désagréger en micro-Etats.»

Les associations humanitaires, qui adjoignent rarement une corde patrimoniale à leur arc, abondent. «En temps que gardien du droit humanitaire, on doit s'en préoccuper, affirme Guilhem Ravier, à la tête de l'unité de la protection des civils au Comité international de la Croix-Rouge. Les humains ne sont pas que de chair et de sang, la destruction du patrimoine a des conséquences sur l'équilibre des sociétés. » En période de conflit, l'art a aussi une vertu cathartique. «C'est, résume Laurence Bertrand-Dorléac, un monde en soi, à côté d'un autre devenu inhabitable. »

Lire aussi: Se relever des décombres (/culture/article/2016/01/01/se-relever-des-decombres_4840753_3246.html)